

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-290-55

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- De réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 16 mars 2026, d'un projet de règlement portant le numéro 2026-290-55 et visant la modification du règlement de zonage 2018-290, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 27 avril 2026 à compter de 19 h 30, en la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656;

QUE ce projet de règlement vise la zone P-656 qui comprend la propriété située au 300, boulevard de Mortagne;

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet de règlement vise des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

QUE l'illustration des zones visées, ce projet de règlement et son résumé sont disponibles en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics (Projet de règlement zonage 2026-290-55) ou disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 18^e jour de mars 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière